

VILLE de MONTARGIS



# COMPTE ADMINISTRATIF 2017

***Rapport de présentation  
au Conseil Municipal***



Séance du 25 Juin 2018

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice budgétaire écoulé 2017, par rapport aux autorisations votées par le Conseil Municipal.

Il est rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Par ailleurs, il a permis d'une part, d'ajuster notre politique financière lors de l'établissement du budget primitif 2018, par la reprise anticipée des résultats, tant de fonctionnement que d'investissement, et de s'assurer que la situation financière répond bien aux règles d'équilibre budgétaire, d'autre part.

Il nous appartient donc de statuer sur le bilan établi par le Maire, pour l'exercice 2017.

**Deux fait marquants : dans les recettes 2016 étaient incluses une indemnité de 3 100 000 € que la Ville a perçue pour les dommages causés par les inondations ainsi qu'une indemnité de 364 489 € pour le sinistre incendie de l'école de voile, et qui bien entendu ne sont pas réitérées en 2017.**

L'examen préalable de ce compte nous donne une vision globale de son équilibre.

Ainsi, nous constatons une baisse de nos **Dépenses réelles** par rapport à 2016.

Elles se sont élevées à .....	24 996 117 €
contre .....	28 648 429 €

Cette diminution résulte essentiellement des dépenses exceptionnelles liées aux inondations réalisées en 2016 pour un montant de 2 994 200 €.

<b>Les dépenses réelles de la section d'investissement</b> s'élèvent à.....	4 720 209 €
contre .....	5 747 528 €

Quant aux <b>Recettes réelles</b> celles-ci atteignent .....	27 463 879 €
contre, l'année précédente.....	28 606 780 €

Sont intégrés aux résultats de l'exercice,

- d'une part, les **restes à réaliser** en investissement, tant en dépenses qu'en recettes soit respectivement 3 869 986 € et 1 560 733 € ;

- d'autre part, le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement reportés, soit respectivement 2 616 696 € et 1 560 066 €.

De l'ensemble de ces opérations,

<u>l'excédent net réellement disponible</u> ressort donc à .....	1 705 011 €
	contre .....1 560 066 € en 2016.

Ce résultat a été repris au Budget Primitif 2018.

Parmi les dépenses d'investissement, il faut distinguer les **dépenses d'équipement** proprement dites et les **mouvements financiers**.

Les premières se sont élevées à 2 036 413 € ;

Les secondes qui correspondent essentiellement au remboursement des amortissements des emprunts réalisés, ont atteint 2 451 797 € contre 2 611 848 € en 2016.

Pour connaître le montant de l'annuité, il convient d'ajouter les intérêts des emprunts : 464 402 € contre 497 818 € l'année précédente, ce qui porte l'annuité à 2 916 199 € contre 3 109 666 €.

#### **SYNTHÈSE DE LA DETTE :**

- Encours de la dette au 31/12/2012 : 32 277 185 € soit 2 014 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2013 : 30 891 215 € soit 1 982 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2014 : 27 528 614 € soit 1 779 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2015 : 26 640 612 € soit 1 736 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 24 633 652 € soit 1 621 € par habitant
- Encours de la dette au 31/12/2017 : 24 181 870 € soit 1 622 € par habitant
- Encours prévisionnel de la dette au 31/12/2018 : 22 810 000 € soit 1 503 € par habitant.

Moyenne de la strate = 918 € par habitant (source : DGCL – communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé FPU – Fiscalité Professionnelle Unique) - exercice 2016.

- Taux moyen : 2,09 % au 31/12/2014
- 2,04 % au 31/05/2015
- 1,85 % au 30/04/2016
- 1,90 % au 26/04/2017
- et 1,89 % au 31/05/2018.

Tous les emprunts sont en catégorie A1 selon la typologie de la Charte de bonne conduite dite « Gissler ». L'encours de la dette est totalement positionné sur le risque le plus faible : uniquement en taux fixe ou taux variable – pas de produit structuré c'est-à-dire pas d'emprunt toxique.

#### **Les dépenses d'Investissement**

Les principales opérations réalisées l'an passé, ont été les suivantes :

- Construction du restaurant scolaire à l'école Girodet .....	456 100 €
- Travaux d'aménagement de la rue Périer .....	231 000 €
- Travaux d'aménagement du quartier des Bénédictines.....	574 500 €
- Travaux d'éclairage public .....	72 000 €

#### **Les recettes d'Investissement**

Celles-ci sont en augmentation par rapport à 2016 : 3 693 845 € contre 2 188 447 €. Elles se composent principalement de :

- la dotation du FC TVA.....	430 700 €
contre 554 602 € en 2016 ;	
- les subventions .....	1 025 962 €
- les emprunts.....	2 000 000 €

(Emprunts mobilisés en 2017 : emprunt de 1 000 000 € prévu en 2016 et reporté sur 2017 et emprunt de 1 000 000 € prévu au budget 2017).

A noter par ailleurs, la dotation pour amortissements qui constitue une opération d'ordre, mais aussi l'autofinancement brut : 494 458 €.

En examinant à présent les **Charges réelles de Fonctionnement** liées à l'exploitation des services, nous pouvons observer une baisse du volume des dépenses qui atteint 20 275 908 € contre 22 900 901 € en 2016 (- 11,46 %). Cette diminution est principalement due aux dépenses exceptionnelles réalisées en 2016 suite aux inondations.

Parmi les dépenses obligatoires, les Frais financiers comprennent essentiellement les intérêts des emprunts ; ils s'élèvent à 464 402 € contre 497 818 € en 2016 (- 6,71 %).

Les **Frais de personnel** avec 11 613 539 € contre 11 617 493 € en 2016 sont stables. Ces montants tiennent compte des recettes perçues qui viennent en atténuation des charges, comme les indemnités journalières versées par les assurances.

S'agissant des autres charges de fonctionnement, celles-ci concernent les services suivants :

**Services généraux**, 3 917 952 € contre 4 025 195 € (- 2,66 %).

Il s'agit des dépenses inhérentes au fonctionnement de l'administration et des services techniques. En 2016 ont été imputées des dépenses exceptionnelles liées à la crue (achats et travaux de réparation, mission d'expertise).

**Police Municipale**, 893 612 € contre 874 054 € (+ 2,24 %), dont 772 323 € de frais de personnel.

**Enseignement**, 2 886 069 € contre 3 172 042 € (- 9,02 %). L'augmentation des dépenses en 2016 était principalement due aux travaux réalisés suite aux inondations, dans l'école et le restaurant scolaire Pasteur, et à l'école Girodet.

**Culture**, 1 800 683 € contre 2 183 044 € (- 17,52 %).

Ce chapitre concerne principalement le Conservatoire de musique et de danse : 1 332 066 € contre 1 430 595 € ; en déduisant les recettes, soit 291 521 €, les charges nettes ressortent à 1 040 545 € contre 908 886 € en 2016, hors dépenses exceptionnelles liées à la crue.

Dans ce chapitre étaient également imputés en 2016 les travaux de remise en état de la salle des fêtes suite aux inondations.

**Sport et Jeunesse**, 2 784 445 € contre 3 762 007 € (- 25,99 %).

Les dépenses de la piscine du Lac ont atteint 679 497 € contre 1 533 784 €. En 2016 ont été payés les travaux liés à la crue et une indemnité dans le cadre du protocole d'accord pour les travaux d'aménagement de la piscine. Les recettes se sont élevées à 179 052 € ; les dépenses nettes ressortent donc à 500 445 €.

**Interventions sociales et santé**, 842 974 € contre 895 610 € (- 5,88 %)

La subvention allouée au CCAS d'un montant de 567 000 € en 2017, constitue la principale dépense.

Ce chapitre englobe également le service Citoyenneté et vivre ensemble, dépenses 2017 : 166 991 € (- 24,84 %). Les frais de personnel sont en baisse en 2017 car un agent de ce service a été muté au CCAS.

**Familles - crèches - personnes âgées**, 2 218 116 € contre 2 373 189 € (- 6,53 %)

Les principales dépenses concernent les deux centres multi-accueil. Ces deux structures ont subi les inondations en 2016

Les dépenses de fonctionnement de ces deux établissements ont atteint 1 452 002 € contre 1 396 691 € (+ 3,96 %), hors dépenses exceptionnelles liées à la crue

Si l'on déduit les recettes, soit 901 147 €, le coût net ressort à 550 855 € contre 650 433 € en 2016.

**Aménagements urbains - voirie - environnement**, 4 075 820 € contre 4 732 296 € (- 13,87 %).

On distingue notamment :

- la voirie proprement dite : 1 523 640 € contre 1 890 540 € (- 19,41 %). En 2016 ont été payés des travaux de remise en état des voies suite aux inondations avec notamment des travaux bld Anatole France, allée Anne d'Este et la réparation du mur du jardin Durzy.

- Les espaces verts : 1 605 508 € contre 1 859 439 € (- 13,66 %). Là encore les dépenses en 2016 étaient élevées à cause des inondations. Les travaux de remise en état des espaces verts concernaient principalement le jardin du Pâtis et le parc Durzy.

- le service Développement durable – Agenda 21 : 116 839 € contre 96 953 € (+ 20,51 %). En 2017 ont été réalisés un inventaire de la biodiversité (12 500 €) subventionné à 80 % par la Région et la remise en état du platelage au Prieuré suite aux inondations (11 712 €) subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Action économique, 324 022€** contre 321 736 € dont :

- Foire de Printemps : 98 038 € contre 104 830 € (- 6,48 %)
- Les marchés : 87 386 € contre 84 965 € (+ 2,85 %)
- Le port de plaisance : 40 927 € contre 42 435 € (- 3,55 %)

Les recettes sont passées de 47 113 € à 46 385 € en 2017 (- 1,55 %).

### **Les recettes réelles de fonctionnement**

On distingue : le produit des Impositions directes 10 014 299 € contre 9 877 776 € (+ 1,38 %) soit 42,13 % des recettes réelles de fonctionnement ; à titre indicatif, la moyenne de la strate dans les comptes administratifs 2016 est de 39,49 %.

Les Dotations de l'Etat, dont la Dotation Forfaitaire de 4 371 564 € contre 4 642 917 € en 2016 (- 271 353 €), représentent à elles seules 28,55 % des recettes réelles de fonctionnement, à comparer avec un ratio de 13,46 % dans les communes de même strate.

Outre les recettes fiscales, il convient de noter le versement, par l'A.M.E. de l'attribution de compensation qui s'est élevée à 283 818 € et de la dotation de solidarité : 352 962 €.

À ces recettes, s'ajoute le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées en 2016 d'un montant de 126 410 €.

Enfin, en 2017, des subventions exceptionnelles ont été encaissées pour les dommages non assurables liés aux inondations (État : 303 121 €, Région : 100 000 € et Département : 133 636 €).

### **L'épargne brute**

L'épargne brute (ou CAF Brute : Capacité d'AutoFinancement Brute) correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée notamment au remboursement de la dette.

Au 31/12/2017, la CAF Brute s'élève à 3 491 926 €. Le remboursement en capital de la dette étant de 2 501 797 €, la CAF Nette est de 990 129 €.

### **La capacité de désendettement**

Ce ratio est défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, exprimé en nombre d'années.

Au 31 décembre 2017 :  $\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{CAF Brute}} = \frac{24\,181\,870}{3\,491\,926} = 6,93 \text{ ans}$

*(Le plafond national inscrit dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 pour les communes est de 12 ans).*

Tels sont les éléments et les résultats du compte administratif 2017 qu'il vous est demandé d'adopter.

